

---

## SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE

tenue ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil

---

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
3. Rapport de la directrice générale

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Création d'un fonds affecté à partir des fonds de l'ancienne Ville et modifications de résolutions
5. Réserve quant à l'adoption du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN)
6. Déclaration d'intention de la Ville quant à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur le territoire urbanisé
7. Demande à la MRC de l'Érable afin qu'elle déclare compétence en matière de résidus domestiques dangereux

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. Demande de dérogation mineure – 1104, avenue Saint-Louis
9. Demande de dérogation mineure – 1838, rue Chanoine-Boulet
10. Demande de dérogation mineure – 4 018 221 du cadastre du Québec (intersection des rues Saint-Calixte et Saint-Jean)
11. Demande de permis PIIA Centre-Ville – 1755, rue Saint-Calixte
12. Demande de permis PIIA centre-ville (enseigne) – 1604-1610, avenue Saint-Louis
13. Octroi contrat - Achat ensemble de prélocalisateur de fuites d'eau
14. Vente de compteurs d'eau désuets
15. Modification de la résolution 268-08-25

#### VIE CITOYENNE

16. Gratuité de glace - Hockey récréatif
17. Contribution financière pour la nouvelle surface de dek hockey Plessisville
18. Plan et devis - 3<sup>e</sup> surface de dek hockey - parc sportif

#### GREFFE

19. Acquisition du lot 3 773 417
20. Mainlevée pour l'immeuble situé au 1500, avenue Saint-Louis
21. Mainlevée pour l'hypothèque et affectation immobilière relativement au prêt du CPIZP
22. Avis de motion - Règlement relatif au traitement des élus municipaux
23. Avis de motion -Règlement modifiant les taux de compensation prévus à l'article 12 des règlements 008-24 et 002-25
24. Adoption des règlements 025-25 à 027-25
25. Période de questions

#### Avertissement au lecteur

Ce résumé de l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité ou au babillard de l'hôtel de ville avant la tenue de la séance.